

CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

DESTINATAIRE: Conseil municipal (réunion du 24 juin 2019)

EXPÉDITEUR : Guillaume Boudrias, Gestionnaire de projets, génie civil

DATE : Le vendredi 31 mai 2019

OBJET : Rapport réf. : Délégation d'autorité financière
Règlement no 28-2019

Madame le maire, messieurs les conseillers,

INTRODUCTION

Lors de la dernière réunion du 13 mai dernier, la résolution 2019_REC_36 et le règlement n° 28-2019 furent adoptés. Ces documents délèguent au Directeur général l'autorité d'octroyer les contrats suivants selon la politique d'approvisionnement de biens et/ou services :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Reconstruction de la rue Cameron | 2 756 936,00\$ |
| 2. Mur de soutènement de la rue Clément | 300 000,00\$ |

En contrepartie, un rapport est exigé décrivant l'exercice et la conformité des contrats octroyés de la part du Directeur général.

RAPPORT

Une description des événements vous est présentée ci-dessous pour chacun des projets énumérés ci-dessus :

1. RECONSTRUCTION DE LA RUE CAMERON

Nous avons procédé à un appel d'offres pour les travaux de reconstruction de la rue Cameron, conformément à la Politique d'approvisionnement de biens et/ou services n° SF-P-2008-01. La période d'appel d'offres a débuté le 1^{er} avril 2019 et s'est conclue le 2 mai 2019. Cette même journée, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions. Deux soumissions furent reçues, à savoir :

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Hawkesbury Transport & Excavation inc. | 1 853 421,00 \$ |
| 2. STP Excavation and Construction inc. | 2 548 548,90 \$ |

Évaluation des soumissions

Le processus de révision des soumissions et de sélection se résume comme suit :

1. Révision et confirmation de la conformité des documents soumis;
2. Évaluation des propositions financières;
3. Confirmation des aptitudes du plus bas soumissionnaire; et,
4. Recommandation du plus bas soumissionnaire conforme.

1. Révision et confirmation de la conformité des documents soumis

Tous les documents soumis de la part des deux soumissionnaires sont conformes en tous points avec les critères établis dans les documents d'appel d'offres.

2. Évaluation des propositions financières

Une erreur d'extension a été découverte lors de la revue du formulaire de soumission de Hawkesbury Transport & Excavation inc. Ceci signifie que la proposition financière initiale d'Hawkesbury Transport & Excavation inc. passe de 1 838 781,00 \$ à 1 853 421,00 \$.

Néanmoins, ceci n'a aucun impact sur le résultat et demeure donc le plus bas soumissionnaire.

Les documents fournis par STP Excavation and Construction inc. sont conformes et libres de toute erreur.

3. Confirmation des aptitudes du plus bas soumissionnaire

Il est confirmé que Hawkesbury Transport & Excavation inc. a les aptitudes nécessaires pour effectuer les travaux demandés.

4. Recommandation du plus bas soumissionnaire conforme

La Ville et le consultant McIntosh Perry recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hawkesbury Transport & Excavation inc.

Octroi d'un contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$

La politique d'approvisionnement, clause 8.4, stipule qu'afin de procéder à l'approbation d'un contrat d'une valeur supérieure à 100 000\$, les clauses suivantes doivent être respectées :

1. La valeur de l'adjudication est égale ou moindre à 1\$ million de dollars;
2. L'adjudication se situe dans les limites de l'enveloppe budgétaire;

3. Le soumissionnaire le plus bas a été retenu;
4. L'adjudication ne correspond pas à un résultat irrégulier.

1. La valeur de l'adjudication est égale ou moindre à 1 million de dollars

La valeur du contrat de construction à être octroyé est supérieur à la valeur maximale fixée à 1 million de dollars. Par conséquent, l'octroi du contrat doit être approuvé par le Conseil municipal.

2. L'adjudication se situe dans les limites de l'enveloppe budgétaire

Suite à la résolution n° 2019_REC_24 du Conseil, datée du 25 mai 2019, le budget total attribué au projet de Reconstruction de la rue Cameron est de l'ordre de 2 756 936 \$. En tenant compte des autres tâches reliées au projet, les montants engagés sont répartis comme suit :

| Tâches | Budget engagé |
|----------------------|------------------------|
| Ingénierie | \$ 215,285.00 |
| Construction | \$ 1,853,421.00 |
| Déversoir (CSO) | \$ 100,000.00 |
| Feux de circulation* | \$ 150,000.00 |
| Contingence | \$ 265,000.00 |
| | |
| Sous-total | \$ 2,583,706.00 |
| TVH | \$ 335,881.78 |
| Rabais de taxe | \$ 290,408.43 |
| Total | \$ 2,629,179.35 |
| | |

Par conséquent, l'adjudication se situe dans les limites de l'enveloppe budgétaire.

3. Le soumissionnaire le plus bas a été retenu

Le soumissionnaire le plus bas a été retenue.

4. L'adjudication ne correspond pas à un résultat irrégulier

La clause 1.22 g) stipule que si moins de trois offres valables ont été reçues, le résultat de l'appel d'offres est considéré irrégulier. Donc, puisque deux soumission et non trois ont été reçues, le résultat est considéré irrégulier.

Cependant, puisque le règlement n° 28-2019 stipule au point n° 3 que le Conseil accepte le résultat irrégulier, celui-ci est donc sans conséquence et est par le fait même considéré conforme.

Conclusion

Le contrat de reconstruction de la rue Cameron a donc été octroyé au plus bas soumissionnaire, soit Hawkesbury Transport & Excavation inc. pour la somme de 1 836 421,00 \$ excluant la TVH. Ceci est de plus supporté par la recommandation de la firme McIntosh Perry.

2. MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE CLEMENT

Nous avons procédé à un appel d'offres pour les travaux de reconstruction du mur de la rue Clément conformément à la Politique d'approvisionnement de biens et/ou services no. SF-P-2008-01. La période d'appel d'offres a débuté le 1 mai 2019 et ses conclue le 16 mai 2019. Cette même journée, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions. Quatre soumissions furent reçues, à savoir :

| | |
|---|---------------|
| 1. Hawkesbury Transport & Excavation Inc. | 206 810,00 \$ |
| 2. STP Excavation and Construction Inc. | 228 976,00 \$ |
| 3. 1351150 Ontario Inc. (Arnco) | 252 680,00 \$ |
| 4. CSL Group Ltd. | 292 855,50 \$ |

Évaluation des soumissions

Le processus de révision des soumissions et de sélection se résume comme suit :

1. Révision et confirmation de la conformité des documents soumis ;
2. Évaluation des propositions financières ;
3. Confirmation des aptitudes du plus bas soumissionnaire ;
4. Recommandation du plus bas soumissionnaire conforme.

1. Révision et confirmation de la conformité des documents soumis

Tous les documents soumis de la part des quatre soumissionnaires sont conformes en tous points avec les critères établis dans les documents d'appel d'offres.

2. Évaluation des propositions financières

Hawkesbury Transport & Excavation Inc. non pas soumis de prix unitaire et total à l'item no. 24 – bordure de béton et donc selon la clause 1.10, 3^e paragraphe, il est supposé que l'entrepreneur a alloué le coût de cet item ailleurs. Ceci signifie que la proposition financière de Hawkesbury Transport & Excavation Inc. passe de 206 810,00 \$ à 200 060,00 \$. Néanmoins, ceci n'a aucun impact sur le résultat et demeure donc le plus bas soumissionnaire.

Les documents fournis des trois autres soumissionnaires sont conformes et libres de toute erreur.

3. Confirmation des aptitudes du plus bas soumissionnaire

Il est confirmé que Hawkesbury Transport & Excavation Inc. a les aptitudes nécessaires pour effectuer les travaux demandés.

4. Recommandation du plus bas soumissionnaire conforme

La Ville recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hawkesbury Transport & Excavation Inc.

Octroi d'un contrat d'une valeur supérieur à 100 000 \$

La politique d'approvisionnement, clause 8.4 stipule qu'afin de procéder à l'approbation d'un contrat d'une valeur supérieur à 100 000\$, les clauses suivantes doivent être rencontrés:

1. La valeur de l'adjudication est égale ou moindre à 1\$ million de dollars ;
2. L'adjudication est à l'intérieur du montant budgétaire ;
3. Le soumissionnaire le plus bas a été retenue ;
4. L'adjudication ne correspond pas à un résultat irrégulier.

1. La valeur de l'adjudication est égale ou moindre à 1 million de dollars

La valeur du contrat de construction est inférieure à la limite prescrite par la clause.

2. L'adjudication est à l'intérieur du montant budgétaire

Le budget alloué au projet de reconstruction du mur de la rue Clément est de 300 000\$. En tenant compte des autres tâches reliées au projet, les montants engagés sont réparties comme suit :

| Tâches | Budget engagé |
|----------------|----------------------|
| Ingénierie | \$ 51,235.03 |
| Construction | \$ 200,060.00 |
| Contingence | \$ 25,129.50 |
| | |
| Sous-total | \$ 276,424.53 |
| TVH | \$ 35,935.19 |
| Rabais de taxe | \$ 31,070.10 |
| Total | \$ 281,289.62 |

Par conséquent, l'adjudication est à l'intérieur du montant budgétaire.

3. Le soumissionnaire le plus bas a été retenue

Le soumissionnaire le plus bas a été retenue.

4. L'adjudication ne correspond pas à un résultat irrégulier.

Le résultat n'est pas irrégulier.

Conclusion

Le contrat de reconstruction de la rue Cameron a donc été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hawkesbury Transport & Excavation Inc. pour la somme de 200 060,00 \$ excluant la TVH.